



**HAL**  
open science

## Fiche d'inventaire Patrimoine Culturel Immatériel : la pêche professionnelle à la morgate (*Sepia officinalis*)

Anatole Danto

### ► To cite this version:

Anatole Danto. Fiche d'inventaire Patrimoine Culturel Immatériel : la pêche professionnelle à la morgate (*Sepia officinalis*). [Rapport de recherche] Parc naturel régional du Golfe du Morbihan; Ministère de la Culture et de la Communication. 2016. hal-01769879

**HAL Id: hal-01769879**

**<https://hal.science/hal-01769879>**

Submitted on 18 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

### « La pêche professionnelle à la morgate »



#### Présentation sommaire



La "morgate", nom local de la seiche (*Sepia officinalis*), est pêchée par les pêcheurs professionnels embarqués du Golfe du Morbihan depuis les années 1930. D'abord capturée au chalut à perche, elle est désormais prise grâce à des casiers en métal, des filets trémails, ou des chaluts. La pêche s'est intensifiée après-guerre, et la morgate est devenue un met de choix des tables morbihannaises. Malgré une baisse du nombre de pêcheurs, cette pêche est encore pratiquée par les professionnels, lors de la migration de la seiche, qui vient du large pour se reproduire dans le Golfe durant le printemps.

# FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

## IO IDENTIFICATION DE L'ÉLÉMENT

### 10 Nom de l'élément

La seiche commune *Sepia officinalis* est une espèce de mollusque céphalopode. Répandue sur toutes les côtes de France, elle est particulièrement pêchée et consommée en Bretagne, où elle est appelée, selon les régions, *margate*, au nord (Côtes d'Armor, Ille-et-Vilaine), et *morgate*, au sud (Finistère, Morbihan, Loire-Atlantique). Etymologiquement, cela signifie "le lièvre de mer" en langue bretonne. Un atlas d'ichtyonymie bretonne<sup>1</sup> a recensé deux noms pour désigner la morgate sur le territoire du Golfe du Morbihan : *morgaroñ*, à Locmariaquer, et *mouronienn*, à Séné.

La seiche est parfois, à tort, confondue avec les calmars ou poulpes, que l'on retrouve également dans nos eaux. Lors de ses stades juvéniles, elle est parfois nommée "supion", "sépion", "seichon", etc. Elle se reproduit le long des côtes, lorsque la température de l'eau augmente légèrement, à la fin de l'hiver ou au début du printemps. Les mâles fécondent les femelles, qui vont pondre des œufs, et les fixer sur des supports côtiers (herbiers de zostères, casiers, corps-morts, ...). Elle a une durée de vie de un à deux ans, et meurt après s'être reproduite.

La pêche professionnelle est celle pratiquée par des pêcheurs inscrits maritimes (auprès de l'administration des Affaires Maritimes - Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Délégation à la Mer et au Littoral), et cotisant à l'Établissement National des Invalides de la Marine (ENIM), ainsi différenciés des pêcheurs de loisir, dits amateurs. La morgate est pêchée par des pêcheurs professionnels embarqués, c'est à dire pratiquant leur métier à l'aide d'un navire de pêche, en opposition aux pêcheurs à pied professionnels.

La pêche se décline selon trois grands types d'engins de pêche, employés localement de nos jours : le casier à morgate, en métal, le filet trémail (ou tramail, constitué de plusieurs nappes de filets juxtaposées), et le chalut, à l'extérieur du Golfe.

### 20 Type d'élément selon la classification Unesco

- connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- autre

---

<sup>1</sup> Le Berre A., 1972

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

### 30 Communauté(s), groupe(s) associé(s) à l'élément

La pêche est l'une des activités maritimes emblématiques du Golfe du Morbihan et de ses périphéries<sup>2,3</sup>. La pêche à la seiche existe dans l'ouest de la France depuis plusieurs décennies. Elle a pris une importance particulière à partir des années 1930, et est aujourd'hui encore largement pratiquée, aussi bien par les pêcheurs professionnels que par les pêcheurs de loisir.

Les pêcheurs professionnels sont donc des inscrits maritimes, cotisants à l'ENIM. Ils sont titulaires d'un Permis de Mise en Exploitation (PME) pour avoir le droit d'exploiter leur navire et de l'armer à la pêche. Un système de licence, par espèce ou par métier, permet une régulation des prélèvements par pêche de la part des professionnels. Ce système est géré par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne (CRPMEM). De même, certaines espèces marines sont qualifiées "d'intérêt communautaire", et sont soumises à des quotas, fixés annuellement par l'Union européenne, et gérés localement par les Organisations de Producteurs. La seiche commune n'est concernée ni par une licence spécifique, ni par des quotas européens. Sa pêche est donc pratiquée librement par les pêcheurs, quantitativement parlant. Toutefois, la pêche au filet est soumise à une licence particulière, la licence canot ("licence polyvalente de pêche côtière des poissons à la ligne, palangre et au filet, ainsi que des crustacés"). Pour le chalut, une licence de pêche au chalut pélagique existe également.

La communauté de pêcheurs professionnels à la morgate est scindée en deux principaux groupes, qui ne pratiquent pas avec les mêmes engins, ni dans les mêmes zones :

- Les pêcheurs aux casiers et filets, possédant de petites unités, pêchant seul ou avec un matelot, et ayant comme port d'attache les petits ports du golfe ou des côtes du Mor Braz<sup>4</sup> ;
- Les pêcheurs au chalut, possédant de plus grosses unités (chalutiers), et qui pratiquent plus au large, au départ de ports de pêche structurants (avec criée, ou de grande taille)<sup>5</sup>. Les équipages sont généralement composé de deux à trois marins.

Cette communauté est principalement composée d'hommes, de plus de quarante ans, et originaires de la région. Nombre d'entre eux exercent ainsi le même métier que leur père ou grand-père. Ils pratiquent tous une petite pêche (marée inférieure à 24h), ou une pêche côtière (marée comprise entre 24h et 96h). Les femmes avaient en général pour rôle la vente de la morgate dans les halles et marchés du pays vannetais, ou plus largement de la Bretagne sud, parfois jusqu'à Saint-Nazaire.

La pêche professionnelle à la morgate est aujourd'hui une pêche d'importance pour les pêcheurs du Golfe. Ces derniers pratiquent une pêche artisanale, marquée par la polyvalence des métiers pratiqués - casiers, filets, dragues, verveux, tamis, ... - et des espèces capturées - poissons, crustacés, mollusques, coquillages, ... Ils suivent en général les variations annuelles des ressources dans la région maritime Morbihan/Mor Braz, la morgate s'intercalant entre la civelle l'hiver (alevin d'anguille, pêché en estuaire, comme sur la Vilaine, à Arzal), et la crevette, les crustacés ou les poissons à la belle saison. Elle constitue ainsi une ressource intéressante, un "bouche-trou"<sup>6</sup> au cours du printemps, période lors de laquelle les autres espèces sont moins présentes. Aujourd'hui, une quarantaine de pêcheurs professionnels pêchent la morgate au sein du Golfe. Les pêcheurs ont d'importants savoirs empiriques sur la seiche, sa pêche et l'environnement littoral du Morbihan.

---

<sup>2</sup> Herry J., Pasco R., 2014

<sup>3</sup> Amghar J., 2011

<sup>4</sup> Durand J.-L., 1988

<sup>5</sup> Durand J.-L., 1986

<sup>6</sup> Les termes entre guillemets sont des citations, recueillies lors d'entretiens ethnographiques

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Les pêcheurs amateurs, limités en terme d'engins de pêche avec le droit de ne poser que deux casiers par bateau<sup>7</sup>, pêchent aussi avec un leurre et une ligne hameçonnée, appelée "turlutte" ou "calamarette". Très populaire dans les ports bretons, cette pêche s'effectue en général depuis un quai ou une jetée. La présente fiche ne s'intéresse toutefois qu'à la pêche professionnelle embarquée.

### 40 Localisation physique de l'élément

La pêche à la morgate s'exerce sur l'ensemble de l'espace marin du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan. Dans les espaces semi-fermés que sont le Golfe du Morbihan, et la rivière de Pénerf, la pêche est pratiquée à l'aide de casiers et filets, sur des fonds peu profonds. Ces engins de pêche sont aussi employés par les pêcheurs morbihannais à l'extérieur de ces espaces, le long des côtes du Mor Braz, et notamment en Baie de Vilaine, Baie de Quiberon, presqu'île de Rhuys et côte nord-ouest de la Loire-Atlantique (Baie de Mesquer). Enfin, le chalut est pratiqué au cœur du Mor Braz, entre les îles de Belle-Île, Houat, Hoëdic, la presqu'île de Quiberon, celle du Croisic, et le continent, là où la bathymétrie est plus importante.

Au sein du Golfe, les casiers sont essentiellement posés dans la partie orientale du territoire, entre l'Île aux Moines, l'Île d'Arz et les rivières de Vannes et de Noyal. La rivière d'Auray, à l'ouest, n'est concernée que par quelques filières de casiers. Les casiers sont mouillés préférentiellement sur des fonds sablo-vaseux, là où vient se reproduire la morgate, et notamment sur les zones de mouillages des navires, et sur les herbiers de zostères, plantes à fleurs marines formant des habitats marins à forte importance écologique, servant de support aux œufs pondus par la seiche commune.

Le filet, quant à lui, est posé sur des fonds sableux, en général le long de côtes rectilignes, sableuses elles aussi, concernées par une dérive littorale ou une accumulation de sédiments fins comme le sable : dans des anses, près des plages insulaires, et le long des rivages des baies. Les courants de marée y sont en général un peu plus importants que dans les zones à casiers, ce qui explique la pose des filets à proximité du goulet du Golfe, qui, de par sa fonction d'entonnoir, engendre de forts courants en dehors de l'étal.

Les pêcheurs pratiquent en général à proximité de leur port d'attache. Les navires, bien qu'immatriculés à Auray ou Vannes, plus rarement à Lorient ou Saint-Nazaire (les quatre quartiers d'inscription maritime du Mor Braz/Golfe du Morbihan), ont comme port d'attache des petits ports locaux. Sur le territoire du Parc naturel régional, les principaux ports de pêche à la morgate sont Pen Cadénic (commune du Tour du Parc), Saint-Jacques (Sarzeau), Port Navalo (Arzon), mais surtout Port-Anna (Séné), haut lieu de la pêche à la seiche, aujourd'hui comme hier (Cf. page 5). D'autres pêcheurs sont également implantés à Pen er Men (Arradon), Pénerf (Damgan), Barrarac'h (Séné), au Bono, au Lério (Île aux Moines), au Logeo, et au Crouesty (Arzon) (Cf. page 6). Auparavant, on en trouvait aussi à Montsarrac, Cadouarn, Langle et Moustérian (Séné), à l'Île d'Arz, à Conleau (Vannes), ...

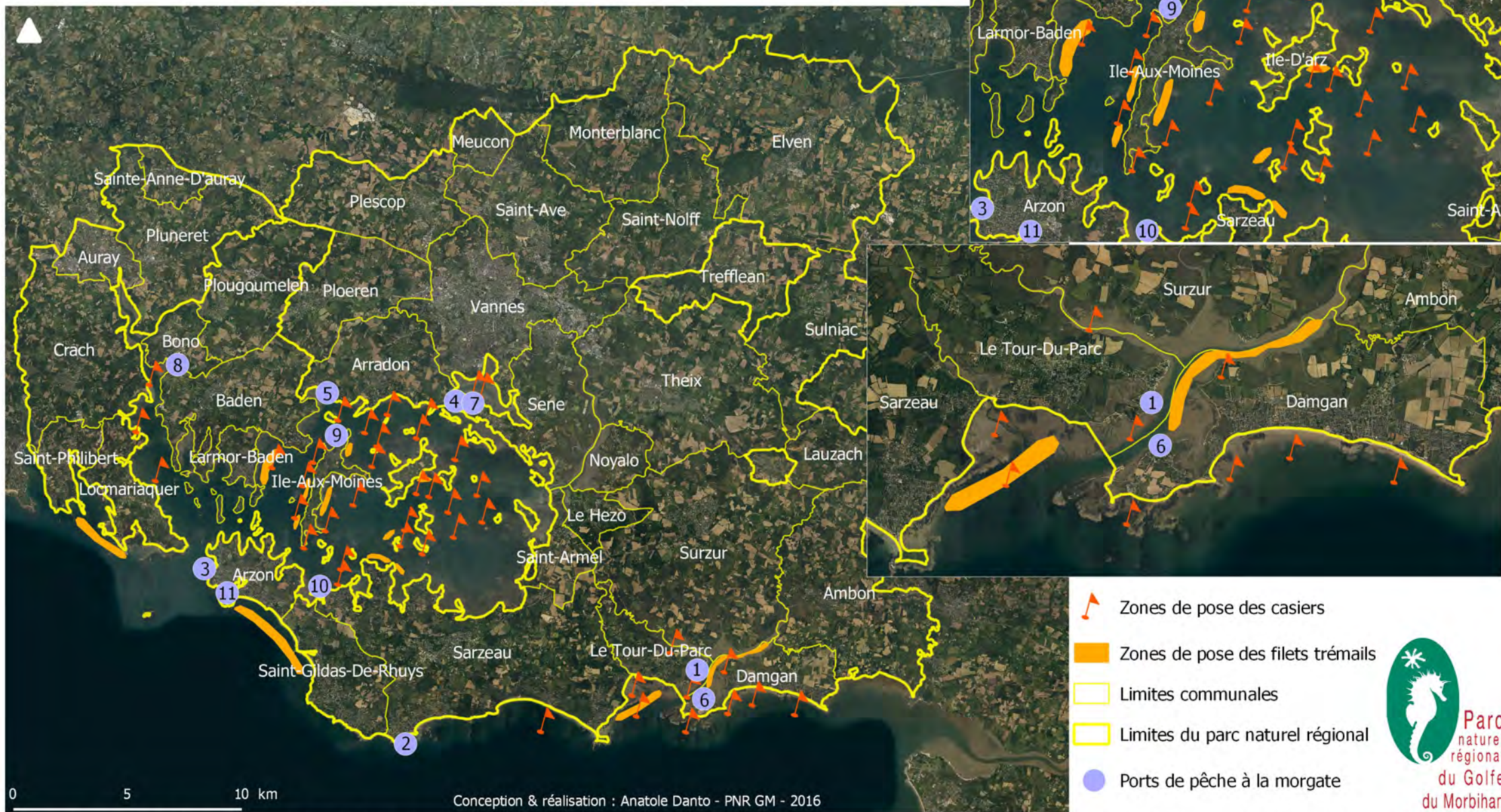
Les pêcheurs pratiquant au chalut sont plutôt concentrés dans les ports de la Baie de Quiberon, de la rivière de Pénerf ou de la Presqu'île de Rhuys.






La seiche est débarquée dans ces ports, ou d'autres, voire à des cales de débarquement dans les villes et villages du Golfe.

---

<sup>7</sup> Lesueur M., Drout B., 2003

# Les zones de pêche à la morgate au sein du parc naturel régional du Golfe du Morbihan (casiers et filets trémails)



-  Zones de pose des casiers
-  Zones de pose des filets trémails
-  Limites communales
-  Limites du parc naturel régional
-  Ports de pêche à la morgate



Les ports de pêche à la morgate : 1/ Pen Cadé (Le Tour du Parc) ; 2/ Saint-Jacques (Sarzeau) ; 3/ Port-Navalo (Arzon) ; 4/ Port-Anna (Séné) ; 5/ Pen er Men (Arradon) ; 6/ Pénerf (Damgan) ; 7/ Barrarac'h (Séné) ; 8/ Le Bono ; 9/ Le Lério (Île-aux-Moines) ; 10/ le Logeo (Sarzeau) ; 11/ le Croesty (Arradon).

Sources : E-mégalis Bretagne et collectivités territoriales bretonnes - 2015 ; BD PNR GM ; Enquêtes ethnographiques auprès des pêcheurs professionnels du territoire du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan.

# Port-Anna (Séné) : haut lieu de la pêche à la morgate du Golfe du Morbihan



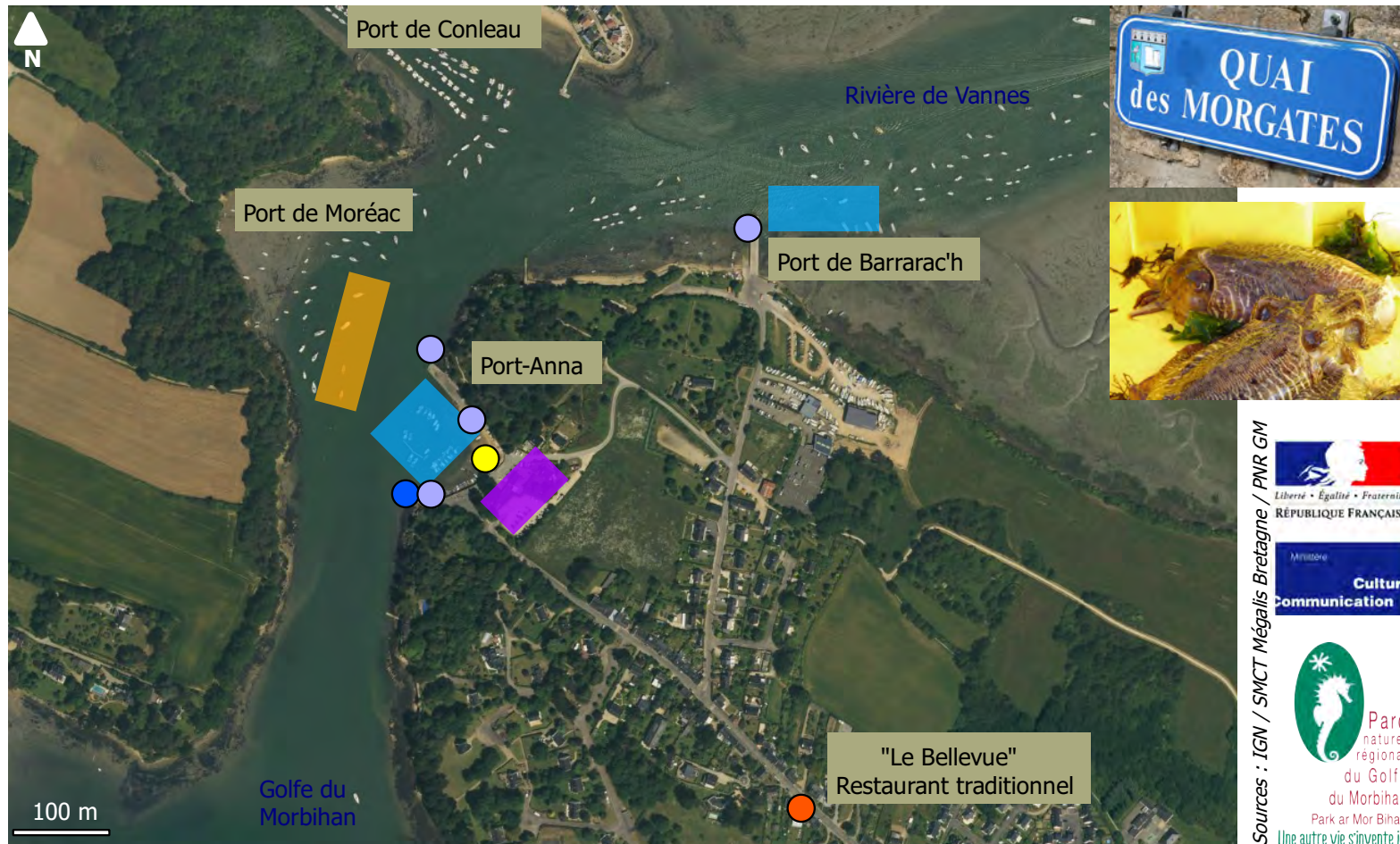
© A.Danto - PNR Golfe du Morbihan



© A.Danto - PNR Golfe du Morbihan

1 - Débarque de la morgate, Port-Anna, Séné (56)

2 - Vue du port depuis le môle, Port-Anna, Séné (56)



Sources : IGN / SMCT Mégalis Bretagne / PNR GM  
 République Française  
 Ministère de la Culture et de la Communication  
 Parc naturel régional du Golfe du Morbihan  
 Park ar Mor Bihan  
 Une autre vie s'invente ici

**Situation :** Port-Anna est un port de la commune de Séné, à l'extrême ouest de la presqu'île sinagote. Il est implanté au centre d'un goulet faisant communiquer la rivière de Vannes avec le Golfe du Morbihan.

**Caractéristiques :** Dernier port de pêche d'importance du Golfe, il regroupe encore une grosse dizaine de pêcheurs professionnels embarqués, qui pratiquent une petite pêche côtière, polyvalente, ciblant les espèces du Golfe au gré des saisons. Ils arment à la morgate (seiche commune, *Sepia officinalis*) à la fin de l'hiver, vers la fin mars, jusqu'au mois de mai. Ils utilisent principalement les casiers - 500 à 600 par navire - ou les filets trémails.

**Évolutions :** Port-Anna est un port datant des années 1900. Construit tardivement par rapport aux autres ports du Golfe, il devint rapidement prisé des pêcheurs professionnels de Séné. Depuis une vingtaine d'années, le nombre de pêcheurs décroît, même si quelques jeunes assurent la relève. Le port devient peu à peu un outil de préservation du patrimoine nautique local, via les mouillages des sinagos, navires emblématiques du Golfe, et l'organisation sur ses quais de la Fête des Voiles Rouges. Le restaurant "le Bellevue" permet encore de déguster la morgate.

## Activités de pêche :

- Poste à gasoil
- Cales de débarquement
- Mouillages des navires
- Capitainerie / Hangars des pêcheurs

## Activités associées :

- Restaurant "le Bellevue"
- Fête des Voiles Rouges
- Mouillages des navires traditionnels : les sinagos

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Les céphalopodes, et a fortiori la seiche, sont présents sur toutes les mers du globe, et consommés par les populations locales au même titre que les autres ressources halieutiques en présence. Ces mollusques sont prisés de certaines populations, méditerranéennes (Espagne, Italie), ou asiatiques (Japon).

Les techniques et les engins de pêche sont indénombrables tellement il en existe. La pêche au chalut, ne ciblant pas spécifiquement la seiche, est pratiquée peu ou prou de la même manière sur l'ensemble des océans. De même, l'emploi de filets trémails se retrouve sur les cinq continents, tout comme les casiers, dont il existe de nombreuses variantes (nasses, bourgues, bosselles, casiers à homards, casiers à étrilles, casiers à crevette, etc.). Toutefois, l'emploi des filets et casiers à proximité des côtes spécialement pour capturer des seiches est assez rare dans le reste du monde, celles-ci étant plutôt pêchées au chalut ou avec des lignes ou nasses en végétaux. En France, les casiers à seiche sont aussi employés de la Vendée aux Hauts-de-France (îles du Ponant, rade de Brest, ria d'Etel, Baie de Seine<sup>8</sup>, Baie de Bourgneuf, ...), avec des variations locales en terme de fabrication.



Élément de toponymie viaire à Séné



Détail d'une seiche dans un bac de criée



Seiche expulsant son encre lors de sa capture



Œufs de seiche fixés sur un casier

<sup>8</sup> Ifremer, 2004



## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

### 50 Description de l'élément

#### I - La pêche au chalut

La pêche à la morgate au chalut est aujourd'hui une pêche au chalut non dirigée sur cette espèce en particulier. Les poissons recherchés lors de cette pratique sont les poissons non amphihalins, présents dans les masses d'eaux côtières, à moyenne profondeur. Depuis quelques années, et suite à l'instauration des quotas de pêche européens, de plus en plus de chalutiers se tournent vers les espèces hors-quotas, dont la seiche, notamment dans l'ouest du pays, dans le secteur du Mor Braz, pour continuer à pêcher quand d'autres pêches sont fermées (cas du bar par exemple). Les chalutiers sont des unités plus grosses que les autres navires (plus de 10 mètres). Ils pratiquent une pêche côtière, et sont en général au moins deux à bord (le patron et au moins un matelot). Ils partent à la marée (12 à 96 heures de mer maximum), sans jamais s'éloigner des côtes (quelques dizaines de milles nautiques tout au plus), restant dans des fonds de 10 à 100 mètres de profondeur. Ils pêchent la seiche tout au long de l'année, même si elle est moins présente en pleine mer lors de sa migration près des côtes, au printemps, pour sa reproduction.

Les chaluts, autrefois montés à la main, sont aujourd'hui fabriqués par des entreprises spécialisées, notamment dans le sud Finistère. Le chalut fait partie de la famille des arts traïnants.

La morgate pêchée par les chalutiers est en général vendue en criée (Quiberon et Lorient dans le Morbihan, la Turballe en Loire-Atlantique), entière.



Petit chalutier côtier de Port-Navalo (Arzon)

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

### II - La pêche au filet

Les filets sont utilisés dans le Golfe depuis plusieurs siècles, et sont utilisés pour de nombreuses espèces. Le filet trémail, ou tramail, en fibres synthétiques, largement employé actuellement, a fait son apparition dans les années 1980, suivant l'exemple de pêcheurs du Boulonnais. Constitué de trois nappes montées parallèlement, il est immergé entre le fond et la surface. Parfois lesté (base des nappes plombées, grappins pour le mouiller), il reste tendu grâce à des flotteurs (bouées, bidons vides, pics de châtaigniers avec polystyrène, ...). Les deux nappes externes ont des mailles plus larges que la nappe interne, ce qui permet le piégeage des poissons, mollusques et crustacés, qui s'empêtrent entre les nappes. Les filets mesurent en général une cinquantaine de mètres de long pour 1 mètre de haut, et sont posés par filières (plusieurs filets de 50 m, constituant des linéaires de 250 à 300 m environ). Les mailles mesurent 100 mm minimum. Les pêcheurs ne sont pas limités en nombre de mètres de filets à poser, mais se restreignent en général à quelques kilomètres de filets posés sur leur territoire de pêche (ils ne pourraient pas en relever plus). Les matériaux synthétiques permettent un ramendage plus rare des filets, activité de réparation des filets qui était autrefois généralement dévolue aux femmes de marins-pêcheurs, ou aux pêcheurs pendant la saison des tempêtes. Les filets sont aujourd'hui fabriqués et montés par des entreprises spécialisées, rarement par les pêcheurs eux-mêmes.

Pratique assez récente (une trentaine d'années), cette pêche permet la prise des morgates venues se reproduire. Elle conduit en outre à la capture de "prises accessoires", c'est à dire d'autres espèces marines, non ciblées directement (bar, sole, rouget, mullet, corlazo, tacot, raie, araignée et crabe notamment), ce qui diversifie les prises, pour la vente de la pêche au retour de la relève. Cependant, la relève des filets est plus longue que celle des casiers, car il faut démailler chaque prise, ce qui prend plus de temps que le vidage d'un casier sur le pont. Les navires sont aujourd'hui équipés de vire-filets, sorte de petit treuil qui permet de remonter les filets de façon mécanique, et non manuelle. La pêche à la morgate au filet a lieu pendant le printemps, entre avril et mai généralement.

La morgate est vidée de ses organes internes - dont sa poche d'encre - et de son os, puis vendue soit "en noir", c'est à dire avec la tête, ou "en blanc", c'est à dire sans la tête, avec uniquement le blanc de seiche, partie supérieure du corps de l'animal.



Flotteurs pour filets et schématisation de la pêche au filet trémail

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

### III - La pêche au casier

La pêche au casier est la technique de pêche à la morgate la plus ancienne de la région du Golfe du Morbihan. Chaque casier, mesurant environ 1 mètre de long, 70 cm de large et 40 cm de haut, est accroché à un cordage, et assemblé sur une corde plus épaisse, par lot de 10 à 15, constituant ainsi une filière. Chaque filière est éventuellement lestée à ses deux extrémités (avec des grappins, parpaings ou ancres, même si cela est rarement nécessaire grâce au poids des casiers, à l'inverse des filets tramails), et munie de flotteurs, comme pour les filets. La relève se fait grâce à un vire-casiers, qui permet de remonter la filière lentement, et de prendre chaque casier avec une gaffe, pour le vider. Les 10 à 15 casiers sont entreposés petit à petit sur le pont, et lorsque la filière est entièrement relevée, elle est immédiatement remise à l'eau : une extrémité est immergée, et les pêcheurs jettent à l'eau les casiers un par un, en suivant l'avancée du navire. Une fois l'autre extrémité remise à l'eau, la filière est alors tendue pour une nouvelle marée, avant la relève du lendemain ou du surlendemain. A chaque relève, les piques métalliques fermant la gueule des casiers sont remis de façon conique par les pêcheurs si des congres, poissons raffolant des morgates, les ont pliés.

Chaque pêcheur immerge environ 500 à 600 casiers, et en relève environ la moitié chaque jour. Là aussi, la morgate est vendue soit en noir, soit en blanc (le blanc valant environ deux fois plus cher au kilo que le noir). La morgate est dépouillée directement sur le pont du navire, au retour de pêche, rincée grâce à la pompe à eau de mer, et répartie dans des bacs. La pêche à la morgate au casier a lieu, comme pour le filet trémail, pendant le printemps, d'avril à mai. La relève des casiers s'effectue en général le matin, avec un départ du port vers 5h30-6h, et un retour à quai aux alentours de midi. Filets trémaills et casiers sont des arts dormants, posés pendant une période déterminée (opposés aux arts traînants comme le chalut ou la drague, qui sont en mouvement pendant la pêche).

La morgate pêchée au filet ou au casier est en général peu vendue en criée, mais plutôt via des circuits courts. Les pêcheurs vendent soit à la débarque, au retour de mer, soit à un réseau d'acheteurs locaux (restaurants, particuliers, voisins, amis, AMAP<sup>9</sup>, ...). Parfois, ils louent un emplacement dans les marchés de la région, à Vannes notamment, pour vendre leurs prises. La vente est alors souvent assurée par la femme du pêcheur, ou son matelot, rarement par le patron lui-même. Certains pêcheurs ont déjà vendu toute leur marchandise avant même d'être de retour au port, l'offre étant inférieure à la demande les années où la ressource se raréfie.



Schématisation de la pêche au casier à morgate et relève d'un casier au large d'Arradon

<sup>9</sup> Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

# FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

## II0 APPRENTISSAGE ET TRANSMISSION DE L'ÉLÉMENT

Les pêcheurs à la morgate, inscrits maritimes, doivent tous suivre une formation les habitant à embarquer (certificat d'initiation nautique pour les matelots), ou à patronner. Cette formation est assurée dans des lycées maritimes (Etel ou Nantes pour le Golfe du Morbihan). Ils acquièrent ainsi des compétences liées à la pêche, aux engins de pêche et à la navigation. Toutefois, comme nombre d'entre eux le signalent, il ne s'agit que d'une formation de base, et un apprentissage avec les pratiquants déjà en activité est nécessaire, pour connaître à la fois les spécificités de la pêche à la morgate, la biologie de l'espèce, et le territoire particulier du Golfe, entre îles et chenaux, passes et hauts fonds.

Le mode de transmission est ainsi essentiellement intergénérationnel. Si les enfants de pêcheurs doivent suivre la formation obligatoire en lycée maritime, ils acquièrent des connaissances précises sur la petite pêche et la pêche côtière entre Mor Braz et Morbihan avec leur père. Les pêcheurs sont en général tous originaires de la région, et même de la commune du port d'attache, ou d'une commune limitrophe.

Ces dernières années, le nombre de pêcheurs professionnels diminue, comme presque dans tous les ports de France. Cependant, on assiste à l'installation de plusieurs fils de pêcheurs, reprenant l'affaire familiale, comme à Séné ou Arradon. Certains pêcheurs, comme à Port-Navalo, font eux part de la difficulté de recruter des matelots pour des embarquements, d'autres ne trouvent pas de successeur. La pêche à la morgate fait donc face à une baisse du nombre de pratiquants, tous métiers confondus (casier, filet, chalut). Toutefois, la pression de pêche au chalut est en augmentation, les chalutiers se rabattant sur la seiche face à la diminution des quotas d'autres espèces.

## III0 HISTORIQUE

### 10 Repères historiques

Historiquement, les premiers pratiquants de la pêche à la morgate au sein du Golfe du Morbihan furent les sinagots<sup>10</sup>, au courant des années 1930 et 1940<sup>11</sup>. Tout d'abord pêchée face à la baisse des autres ressources halieutiques du Golfe (poissons et coquillages), et devenant vite un intéressant débouché commercial pour les pêcheurs et mareyeurs locaux, notamment à destination de l'Espagne, puis du Japon, la seiche a, en quelques années, pris une place importante dans les espèces capturées par les pêcheurs du Golfe. La période d'après-guerre a également été une phase d'expansion de la pêche à la morgate dans les estuaires, baies et rias jouxtant le Golfe du Morbihan, sur les côtes du Mor Braz (Baie de Vilaine, rivière de Pénerf, ria d'Etel, etc.), jusqu'aux années 1960. Dès les années 1970, des problèmes de stocks ont été rencontrés, avec des "années blanches", sans pêche ou presque. Le poids de la religion catholique en Bretagne a permis à ce produit de bonnes ventes sur les marchés de la région notamment le vendredi d'après les pêcheurs (jour du poisson), lors du développement de cette pêche. Aujourd'hui, les meilleurs marchés sont plutôt le samedi.

<sup>10</sup> Gentillé de la commune de Séné

<sup>11</sup> Flageul J.-M., 2012

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Les premières pêches ont été effectuées à l'aide de chaluts à perche<sup>12</sup>, technique alors pratiquée au sein du Golfe par les pêcheurs sinagots. Auparavant, les bateaux de pêche, fabriqués en bois localement par des charpentiers de marine<sup>13</sup> - comme à Conleau -, tractaient les chaluts latéralement au navire. Les chaluts étaient surtout des chaluts dits à perche, car maintenus ouverts par des perches de châtaignier. Les pêcheurs du Golfe, qui embarquaient sur des sinagos pour les pêcheurs de Séné, sur les forbans pour ceux du Bono, sur des sloups, des chaloupes, etc., pratiquaient le chalut à perche dans les eaux du Golfe. Cette technique a aujourd'hui totalement disparu. En premier lieu, l'interdiction de pêche au chalut dans le Golfe a entraîné de facto l'arrêt de cette pratique (pour préserver une ressource halieutique en diminution globale). En second lieu, à l'extérieur du Golfe, on a assisté à l'émergence des navires dits *pêche arrière*, qui ont permis de délocaliser le chalut du côté à l'arrière du navire. Cette évolution, couplée à des améliorations techniques et technologiques (treuils électriques par exemple), et bien-sûr à la motorisation des unités de pêche ont souvent conduit à l'arrêt de l'emploi du chalut à perche, délaissé pour les chaluts à panneaux : chalut pélagique, chalut de fond, etc.. Dans le Morbihan, les derniers pratiquants du chalut à perche ont cessé leur activité à la fin des années 1990, et étaient localisés sur la commune de Billiers (entre le Golfe et l'estuaire de la Vilaine)<sup>14</sup>. A l'extérieur du Golfe, dans le Mor Braz, le chalut est toujours autorisé et pratiqué par les pêcheurs côtiers, mais il s'agit de chalut à panneaux, en pêche arrière, et non à perche<sup>15</sup>.

D'autres techniques de pêche à la morgate se développèrent en parallèle, et notamment celle du casier, dans les années 1950. Les premiers casiers étaient fabriqués par les pêcheurs eux-mêmes, en bois de sapin, entouré de feuillards en châtaignier et de grillage. Les éléments végétaux étaient pris dans les campagnes du pays vannetais, ou dans des scieries locales, et les casiers étaient fabriqués en soirée. Petit à petit, ils ont été supplantés par des casiers intégralement métalliques, fabriqués par les forgerons des villages du Golfe, voire soudés par les pêcheurs eux-mêmes, puis par des entreprises industrielles. Pour une meilleure durabilité dans l'eau de mer, les casiers sont alors coaltarés et/ou galvanisés. Au départ, les pêcheurs professionnels embarqués ne posaient que quelques casiers, qu'ils fabriquaient artisanalement. Petit à petit, voyant la quantité des prises permise par cette technique, les pêcheurs ont développé la pêche au casier. Les anciens casiers comportaient deux voire trois gueules (entrées), contre une aujourd'hui pour la plupart, ce qui leur facilite leur vidange sur le pont du navire lors de la relève. Ils étaient également plus ronds que ceux d'aujourd'hui, plats.

La pêche au filet existe depuis plusieurs siècles dans le golfe, mais était plutôt pratiquée depuis les rives (avec des petites sennes riveraines, des rais, etc.), et rarement par des pêcheurs embarqués. Ils étaient alors fabriqués en chanvre. Dans les années 1980, le filet trémail, ou tramail, arrive dans le Golfe du Morbihan, en provenance des côtes françaises de la mer du Nord (Boulogne-sur-Mer, etc.). Il devient de plus en plus utilisé par les pêcheurs, et notamment pour la pêche à la morgate. Il est encore largement employé aujourd'hui.

En 2016, on compte une quarantaine de navires de pêche professionnelle dans le Golfe du Morbihan, contre une centaine il y a vingt ans<sup>16,17</sup>. Une dizaine d'unités est encore présente dans la rivière de Pénerf, et environ autant sur les pourtours côtiers extérieurs au golfe. Les tonnages prélevés par ces marins-pêcheurs sont globalement en diminution depuis plusieurs années. Alors qu'auparavant certains pêcheurs remontaient une tonne et demie en une heure trente, en 2016 ne sont capturés que 80 à 100 kilogrammes de morgate par navire et par jour.

---

<sup>12</sup> Le Bihan Y., 1966

<sup>13</sup> Cadoret B., Duviard D., Guillet J., Kerisit H., 1985

<sup>14</sup> Chasse-Marée, n°158, 2003

<sup>15</sup> Durand J.L., Girard S., 1987

<sup>16</sup> Chambre d'agriculture du Morbihan, 2004

<sup>17</sup> Peronnet I., et al., 2003

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

### 20 Les récits liés à la pratique et à la tradition

La pêche à la morgate est considérée comme une pêche emblématique et traditionnelle du Golfe du Morbihan<sup>18</sup>. La pratique et la tradition sont décrites et racontées de nombreuses façons par les pêcheurs. Ces récits concernent notamment les savoirs des pêcheurs sur l'environnement et la biologie de la seiche, sur la pêche et son historique, mais aussi des légendes et dictons sur la morgate.

Les pêcheurs, retraités notamment, ont connu l'apparition puis l'essor de cette pêche, et l'utilisation de nouveaux engins de pêches. Ils sont plusieurs à encore pouvoir témoigner oralement de l'évolution diachronique de cette pêche sur toute sa durée. Ils sont d'ailleurs très attachés à cette pêche, avec, pour preuve, leur implication dans les fêtes de la morgate ou des événements ponctuels liés à la seiche (causerie dédiée à la pêche à la morgate en 2014 à Séné par exemple, organisée par le Parc naturel régional en partenariat avec la commune de Séné lors des Journées européennes du Patrimoine). De nombreuses traditions entourent et entourent encore la morgate et sa pêche dans le Morbihan.

Les mareyeurs de Vannes organisaient parfois un concours de la plus grosse morgate pêchée, au retour de mer des navires, comme au port du Crouesty. Chaque pêcheur faisait peser ses plus gros spécimens capturés, certains atteignant les trois kilogrammes.

Les pêcheurs ont d'importants savoirs empiriques sur l'espèce, sa pêche et l'environnement marin local. Ils connaissent ainsi très bien l'influence des marées sur les stocks de morgate dans le golfe : les grandes marées permettant l'arrivée des morgates à la côte. La première grande marée d'avril est ainsi guettée par les pêcheurs avec attention, les casiers étant déjà posés depuis quelques semaines (la morgate est un "poisson d'avril"). Les mortes eaux sont ainsi mauvaises pour la pêche, à l'inverse des vives eaux. D'autres pêcheurs se fient à la floraison de l'aubépine, qui annoncerait l'arrivée de la morgate au sein du golfe. Immédiatement à la fin de la saison, les filets sont posés pour capturer les premiers rougets ("ramasser la fleur"). La salinité et la température de l'eau sont aussi des variables suivies par les pêcheurs : un lâché d'eau douce de la Vilaine depuis le barrage d'Arzal comme de fortes pluies entraînant des crues locales ou régionales auront un impact, éloignant les seiches de la côte. De même, à la sortie de l'hiver, la température de l'eau doit atteindre environ 14°C pour que les morgates s'aventurent dans le golfe. Des hivers longs, ou des gelées tardives, comme aux Saints de glace, retardent d'autant la saison de la pêche, voire la raccourcissent. Les casiers sont enlevés à la fin de la saison, lorsqu'il ne reste plus que de petites morgates à capturer "les castrons").

Le rôle des vents est également largement connu des pêcheurs. Si les vents sont de noroit, la morgate "boude", et les casiers ne sont pas pêchants. A l'inverse, des vents d'ouest la font rentrer dans le golfe (vents de tempête : "un p'tit coup de vent de mer, c'est bénéfique"), la morgate "montant au vent". Les vents d'est-nord-est, vents de terre en Bretagne sud, sont mauvais pour les pêcheurs du Golfe, mais considérés comme bénéfiques par ceux de l'extérieur, notamment dans la rivière de Pénerf. Toutefois, certains pêcheurs constatent une modification des vents dominants, avec des vents de mer qui ont remplacé les vents de terre.

---

<sup>18</sup> Marca C., 2005

## **FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

Une coutume locale consiste à appâter les casiers avec une seiche femelle, vivante, censée attirer les mâles pour la reproduction. Ce procédé permettrait ainsi de capturer plus de morgates. La femelle est alors changée à chaque relève, quand de nouvelles se font également prendre. Certains pêcheurs doutent de cette théorie, et ne boètent<sup>19</sup> pas leurs casiers. D'autres pensent que la ponte d'œufs sur les casiers favorise les prises : si des casiers n'ont pas d'œufs au début de la saison, ils ne pêcheront rien avec. La morgate est aussi considérée comme un "chasse poissons", c'est à dire que sa présence chasse les autres poissons, dont elle se nourrit. La présence des bancs de morgates entrant dans le golfe lors des premières grandes marées était souvent visible : de nombreux oiseaux de mers survolant le banc. Les mouettes et goélands en profitaient pour se nourrir des têtes de morgates, décapitées par les dauphins, marsouins ou belugas chassant aussi le banc de seiche. Une bonne saison de pêche était annoncée s'il y avait du vent aux Rameaux, ("vent au Rameaux = vent les trois-quarts de l'année").

Traditionnellement, les os de seiche sont gardés pour les oiseaux de basse-cours, comme les poules, tandis que les têtes de morgate servaient à boêter les casiers à crustacés. Lorsqu'un jeune marin débutait le métier de pêcheur, une coutume de la rivière de Pénerf contraignait le pêcheur à "embrasser le cul de la première morgate capturée".

Gastronomiquement parlant, la morgate est consommée en général en blanc. Cuite au court-bouillon, elle peut être cuisinée de très nombreuses façons : en remplacement des lardons dans des pâtes à la carbonara, avec du chorizo, à l'armoricaine, en friture avec de l'ail et du persil, en vinaigrette avec des oignons et de la salade, en ragoût avec des pommes de terre, au cidre, poêlée aux herbes, poêlée avec du beurre, des oignons et des pommes de terre, comme dans la région du Bono, froide au petit déjeuner sur une grosse tranche de pain de campagne avec de petits oignons verts nouveaux, etc.. Les ovaires, proches de la texture et du goût d'une coquille Saint-Jacques, et le foie, proche de la bisque, sont prisés des connaisseurs, qui les poêlent.

### **IVO VIABILITÉ DE L'ÉLÉMENT ET MESURES DE SAUVEGARDE**

#### **10 Viabilité de l'élément**

La pêche à la morgate est menacée par la diminution de la ressource, aux causes encore mal identifiées. Ces dernières années, les tonnages de pêche sont localement en régression concernant la seiche. Les pêcheurs mettent en avant différents phénomènes pour expliquer cette baisse, comme la construction du barrage d'Arzal, sur la Vilaine, et ses lâchés d'eau importants pour écrêter les crues, les changements environnementaux (notamment le lessivage des sols et l'apport de polluants ou de matière organique terrestre). La surpêche, de la part des pêcheurs de loisirs et des chalutiers est aussi citée comme impactant la ressource par les pêcheurs aux filets et aux casiers.

En dehors de cela, la viabilité de la pêche à la morgate repose sur la transmission des savoirs de pêches locaux à des jeunes s'installant comme marin-pêcheurs, qui sont peu nombreux. Cette problématique s'inscrit plus largement dans un désintérêt des métiers de la pêche, aux causes multiples : réglementations et quotas, variabilité des stocks halieutiques, difficultés du métier, pénibilité du travail, horaires décalés, ...<sup>20</sup>

<sup>19</sup> Terme appartenant au champ lexical de la pêche, synonyme d'appâter.

<sup>20</sup> Flageul J.-M., 2014

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

### 20 Mise en valeur et mesure(s) de sauvegarde existante(s)

La pêche à la morgate est aujourd'hui mise en valeur par différentes manifestations locales. En premier lieu, il existe dans le Morbihan des "fêtes de la morgate", organisées pour fêter la fin de la saison, comme à Tréhiguier (Pénestin), ou, sur le territoire du Parc naturel régional, à Pen Cadénic (Le Tour du Parc), ou Saint-Jacques (Presqu'île de Rhuys). Ces fêtes, organisées en collaboration avec les pêcheurs professionnels, permettent une dégustation de morgates lors d'un repas festif. A Arzon, une association de pêcheurs amateurs (les Amis de la turlutte de Kerners) organise aussi chaque année une fête gastronomique de la morgate, récompensant d'un prix la meilleure recette de la soirée.

A Port-Anna en Séné, les pêcheurs ont transformé la traditionnelle fête de fin de saison à la morgate en une fête dédiée au patrimoine maritime local, la Fête des voiles rouges. Celle-ci tire son nom des voiles rouges des navires sinagots, visibles sur toutes les eaux du Golfe<sup>21</sup>. Enfin, les pêcheurs cherchent parfois à toucher de nouveaux publics pour la vente de leur produit, certains proposant désormais l'achat de morgates au sein d'une AMAP.

Différents ouvrages dédiés aux pêcheurs sinagots ont été rédigés ces dernières années<sup>22</sup>, décrivant souvent l'activité de pêche à la morgate, et retraçant brièvement son histoire. D'autres, plus généralistes, traitent du Golfe du Morbihan dans son ensemble, avec une approche historique. Différents documents scientifiques sur ces thématiques ont aussi été produits, comme des mémoires et des thèses.

Concernant la sauvegarde de la ressource, d'importants programmes de recherche ont eu lieu sur la biologie de la seiche dans le Morbihan dans les années 1980-1990. Ils étaient menés par les chercheurs de la station marine de l'île Bailleron, rattachée à l'université de Rennes I. Plusieurs thèses de doctorat ont été menées dans ce cadre, et des expérimentations *in situ* ont eu lieu, en collaboration avec les pêcheurs professionnels<sup>23</sup>. Malheureusement, les postes de chercheurs permanents ont été supprimés sur l'île au gré des départs en retraite non remplacés, sonnait le glas des programmes de recherche dédiés à la morgate morbihannaise. Aujourd'hui, la station marine de Luc-sur-Mer (Normandie), travaille essentiellement sur la seiche, mais plutôt sur les stocks de la Manche.

Enfin, plusieurs films traitant entièrement ou en partie de la pêche à la morgate sont visibles, notamment sur le site de la Cinémathèque de Bretagne. Un inventaire est proposée à la fin de ce document, après la bibliographie.

### V0 PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS, GROUPES ET INDIVIDUS

---

<sup>21</sup> Le Chasse-Marée, n°99, 1996

<sup>22</sup> Millot G., 2010

<sup>23</sup> Barbotin Y., 1986 ; Barbotin Y., Bouchaud O., Daguzan J., 1987 ; Blanc A., 1994 ; Bouchaud O., 1991 ; Denis V., Robin J.-P., 1998 ; Daguzan J., 1967 ; Gauvrit E., 1994 ; Gauvrit E., 1997 ; Gouyen J., 2001 ; Le Goff R., 1991 ; Loiseau P., 1983 ; Pinczon du Sel G., 1990 ; Pinczon du Sel G., 1996 ; Pinczon du Sel G., Daguzan J., 1992



## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

De nombreuses personnes ont aidé à la réalisation de cette fiche d'inventaire, qu'elles en soient ici fortement remerciées.

En premier lieu, un point réglementaire a été effectué avec Céline d'Hardivillé, chargée de mission système d'information pêche, gestion des stocks au Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Morbihan (Antenne de Quiberon). Pierre-Yves Morvan, chef de l'unité littorale des affaires maritimes de la délégation à la mer et au littoral de la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan (Site d'Auray) a aussi été rencontré à ce sujet. Michel Cervo, sinagot qui fréquentait le milieu de la pêche à Port-Anna a accepté de montrer ses photos d'embarquement. Le gardien de l'île Bailleron, station marine de l'université de Rennes 1, Lionel Allano, qui a participé aux programmes de recherche sur la seiche, a ouvert les portes de la bibliothèque scientifique insulaire.

D'anciens pêcheurs ont été rencontrés : Jean-Jacques Richard (Séné), Jacques Richard (Séné), Gilbert Le Guil (Conleau/Vannes), Gilbert Le Joubioux (Le Tour du Parc) et Dominique Danet (Le Tour du Parc). Des embarquements ont eu lieu avec des pêcheurs professionnels : Pascal Cadéro (Port-Anna/Séné) et Loïc Doriol (Barrarac'h/Séné), Thierry Jacob (Port-Anna/Séné) et Christophe Maby (Port-Anna/Séné), Jean-François Modicom (Pen er Men/Arradon) et Pierre-Marie Paoli (Pen er Men/Arradon), ainsi qu'une rencontre avec Cyrille Le Joubioux (Le Tour du Parc).

Des échanges sur la gastronomie de la morgate ont eu lieu avec Jacques Thorel, vannetais, et ancien chef de l'Auberge Bretonne, à la Roche-Bernard (Morbihan). Enfin, au sein du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, de nombreux échanges ont eu lieu avec Morgane Dallic, Ronan Pasco, Matthias Urien et Juliette Herry.

### BIBLIOGRAPHIE

- AMGHAR J., 2011, *La construction portuaire et les activités maritimes dans le Golfe du Morbihan du XVIII au début du XXème siècle*, mémoire de DAE, sous la dir. de G. Le Bouëdec, Université de Bretagne Sud, 403 p.
- BARBOTIN Y., 1986, *Contribution à l'écologie de la seiche (Sepia officinalis L.) (mollusque céphalopode sepiidae) dans le Golfe du Morbihan - Résultats préliminaires*, sous la dir. de J.Daguzan, DEA Biologie des populations et éco-éthologie, INRA, Rennes.
- BARBOTIN Y., Bouchaud O., Daguzan J., 1987, *Biologie et dynamique de population de la seiche dans le Golfe du Morbihan*, Université de Rennes I.
- BLANC A., 1994, *Recherches bioécologiques et écophysiological sur la phase juvénile de la seiche (Sepia officinalis L.) dans le Golfe du Morbihan*, sous la dir. de J.Daguzan, Université de Rennes I.
- BOUCHAUD O., 1991, *Recherches écophysiological sur la reproduction de la seiche Sepia officinalis Linne (Mollusque, céphalopode, sepiidae), dans le secteur Mor Braz Golfe du Morbihan (Sud Bretagne)*, Thèse de doctorat sous la dir. de J.Daguzan, Université de Rennes I.
- CADORET B., DUVIARD D., GUILLET J., KERISIT H., 1985, "Les chaloupes sardinières, chaloupes pontées et dundées thoniers ; le quotidien des équipages, les techniques de pêche et la vie sociale du littoral de Bretagne-Sud au temps de la voile", in *Ar Vag*, Tome 1, 450 p.

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

- CHAMBRE D'AGRICULTURE DU MORBIHAN, 2004, *Diagnostic des activités primaires de l'agglomération de Vannes*, Vannes Agglomération, Chambre d'agriculture du Morbihan, 49 p.
- DENIS V., ROBIN J.-P., 1998, "Present status of the french Atlantic fishery for the cuttlefish (*Sepia officinalis*)", in *Impact of cephalopods in the food chain and their interaction with the environment*, Theme session M43, International council for the exploration of the sea, 14 p.
- DAGUZAN J., 1967, *Contribution à l'étude des mollusques intertidaux de la pointe rocheuse de Penvins (Morbihan)*, Thèse de doctorat sous la dir. de P.Razet, Université de Rennes I.
- DURAND J.-L., 1986, *La flottille et les engins de la pêche artisanale dans le Mor Braz*, Ifremer, DRV-SL, 53 p.
- DURAND J.L., GIRARD S., 1987, "Schémas d'évolution des activités de pêche", in *Norois*, n°133-135, Janvier-Septembre 1987. pp. 391-405.
- DURAND J.-L., 1988, *L'exploitation des ressources halieutiques dans le Mor Braz*, Ifremer, DRV-SL, 26 p.
- FLAGEUL J.-M., 2012, *Port-Anna, l'histoire d'une pêche dans le Golfe du Morbihan*, Mairie de Séné, Vannes Agglomération, 80 p.
- FLAGEUL J.-M., 2014, "L'avenir de la pêche dans le Golfe", in *Bulletin municipal de Séné*, n°24, octobre 2014, pp. 9-12.
- GAUVRIT E., 1994, *Exploitation des seiches Sepia officinalis L. par les pêcheries côtières du nord Gascogne*, sous la dir. de J.Daguzan, Université de Rennes I.
- GAUVRIT E., 1997, *Structure populationnelle et stratégie de reproduction de la seiche Sepia officinalis L. (Mollusque, céphalopode, sepiidae) dans le nord du Golfe de Gascogne*, Thèse de doctorat sous la dir. de J.Daguzan, Université de Rennes I.
- GOUYEN J., 2001, "Économie et écologie - Ces deux termes ne sont pas contradictoires. Pour preuve cette expérience avec la seiche", in *Samudra*, n°28, avril 2001, pp. 37-40.
- HERRY J., PASCO R., 2014, *Diagnostic de la pêche professionnelle embarquée dans le Golfe du Morbihan en 2012*, Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, 40 p.
- IFREMER, 2004, *Le caseyage à seiche*, Ifremer, LER Normandie, 3 p.
- LE BERRE A., 1972, "L'ichthyonymie bretonne et les textes (lexique diachronique de l'ichthyonymie bretonne)", in *Annales de Bretagne*, tome 79, n°4, pp. 949-1027.
- LE BIHAN Y., 1966, *Les activités du Golfe du Morbihan*, DESS de géographie, Université de Rennes.
- LE CHASSE-MAREE, 1996, "Le patrimoine maritime du Golfe", in *Le Chasse-Marée*, n°99.
- LE CHASSE-MAREE, 2003, "Les chaluts à perche de l'estuaire de Vilaine", in *Le Chasse-Marée*, n°158.
- LE GOFF R., 1991, *Biologie et migrations de la seiche Sepia officinalis L. (Mollusque céphalopode sepiidae) dans le secteur Mor Braz Golfe du Morbihan (Sud Bretagne)*, Thèse de doctorat sous la dir. de J.Daguzan, Université de Rennes I.
- LESUEUR M., DROUT B., 2003, *La pêche de loisir dans le Golfe du Morbihan*, SMVM du Golfe du Morbihan, Ifremer, DRV-DRH-SL, SEM-CB, ENSAR, 105 p.
- LOISEAU P., 1983, *Biologie et pêche de la seiche dans le Morbihan*, Université de Rennes I.
- MARCA C., 2005, "Les pêcheurs du Golfe dans le courant de la tradition", in *Magazine du Golfe du Morbihan*, juillet-août 2005, pp. 38-41.
- MILLOT G., 2010, *Sinagots, une communauté de pêcheurs en Morbihan*, Ed. Hengoun, 175 p.
- PERONNET I., et al., 2003, *Etude des activités de pêche dans le Golfe du Morbihan -*

## FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Partie 1 : pêche professionnelle, SMVM du Golfe du Morbihan, Ifremer, DRV-DRH-SL, SEM-CB, ENSAR, 76 p.

- PINCZON DU SEL G., 1990, *Recherches préliminaires sur le régime alimentaire de la seiche Sepia officinalis L. (mollusque, céphalopode) dans le nord du Golfe de Gascogne et dans le Golfe du Morbihan*, sous la dir. de J.Daguzan, DEA Biologie des populations et éco-éthologie, Université de Rennes I.
- PINCZON DU SEL G., 1996, Régime alimentaire de la seiche *Sepia officinalis L.* (Mollusque, céphalopode, sepiidae) dans le secteur Bretagne sud, Thèse de doctorat sous la dir. de J.Daguzan, Université de Rennes I.
- PINCZON DU SEL G., DAGUZAN J., 1992, "Contribution à la connaissance du régime alimentaire de la seiche (*Sepia officinalis L.*) (mollusque, céphalopode) dans le nord du Golfe de Gascogne et dans le Golfe du Morbihan : résultats préliminaires", in *Les mollusques marins, biologie et aquaculture*, Société française de malacologie, Ifremer, Actes de colloques, n°14, pp. 155-172.

## FILMOGRAPHIE

- ANONYME, 1946, *Campagne du Morbihan*, court-métrage, noir et blanc, muet, 16'00, [URL](#).
- ANONYME, 1950, *L'eau, notre grande amie*, court-métrage, noir et blanc, muet, 11'20, [URL](#).
- COLLETER J.-F., 2011, *Golfe du Morbihan. Pêche à la morgate : des pistes prometteuses*, reportage, Le Télégramme, couleur, 3'14, [URL](#).
- GILLES F., 1956, *Pêche au filet devant Port-Navalo*, court-métrage, couleur, muet, 9'48, [URL](#).
- GIRAUDINEAU L., GREGOIRE B., 2013, *Golfe du Morbihan : à la pêche à la morgate*, reportage, TF1, couleur, 3'46, [URL](#).
- HAROUY M., 1947, *Côte ouest*, court-métrage, noir et blanc, muet, 27'04, [URL](#).
- MOISAN B., 1964, *Le dernier sinagot*, court-métrage, noir et blanc, muet, 22'03, [URL](#).
- RETTIG I., IZAD S., FAILLENET M., 2012, *Morbihan : la dernière pêche*, reportage, France 3 Bretagne, couleur, 3'44, [URL](#).
- RICHARD A., 1967, *Biologie de la seiche (Sepia officinalis L.)*, documentaire, SFRS, CERIMES, CNRS, CANAL-U TV, 26'00, [URL](#).

# FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

## FICHE TECHNIQUE

Réalisation : Anatole DANTO - Pôle Valorisation du territoire - Parc naturel régional du Golfe du Morbihan.

Lieu : Vannes, Morbihan (56).

Date : juin 2016.



## REFERENCE DU DOCUMENT A CITER :

**DANTO Anatole**, 2016, *Fiche d'inventaire Patrimoine Culturel Immatériel : la pêche professionnelle à la morgate*, Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, Ministère de la Culture et de la Communication, 19 p.